Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20260313-202603007-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 11 mars à 19H15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Oust, située au 4 rue du Calvaire à Saint-Marcel, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire.

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13
Date de la convocation : 26/02/2026
Date d'affichage : 26/02/2026
Vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme ROBERT Armelle, Maire, M. THEBAUD Didier, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. TEXERAUD Patrick, Mme GRU Valérie, M. DESMAS Xavier, Mme CHEVALIER Chantal, M. SOURGET Mikaël, Mme GICQUEL Fanny, Mme ROLLO-CHEREL,

Absent : M. GILLEMOT Bernard,

A été nommé secrétaire : M. DESMAS Xavier

2026-03-007 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BP 2026

Le Conseil Municipal de SAINT MARCEL, après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT CFU 2024	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2024 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	352 846.91 €		-441 229.55 €	51 000.00 € 67 000.00 €	16 000.00 €	-72 382.64 €
FONCT	37 222.58 €	0.00 €	58 489.28 €			**95 711.86 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	95 711.86 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	72 382.64 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	23 329.22 €
Total affecté au c/ 1068 :	72 382.64 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)	88 382.64 €

Le Maire
Armelle ROBERT